

Le CHASSEUR VAROIS

Magazine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var

N° 33 - 1^e TRIMESTRE 2023



Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine !



Fédération Départementale des Chasseurs

du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 22 60 83 83

Fax : +33(0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com>

Mail : contact@fdc83.com



SOMMAIRE

03	Le mot du président
04	Pétition [...] Fiscalité sur les associations...
5	Proposition de loi [...] collier électrique...
6	Plan de sécurisation à la chasse : ...
7	La grande enquête sur la chasse 2023 ...
	Résultat observatoire des migrateurs
8	La chasse traditionnelle d'oiseaux ...
9	Vœux FDC83
10	Réunions techniques par secteurs
11	Comment obtenir un duplica du permis ...
12-14	Sanglier
15	Association les chasseresses du Var
16	« La Trigançoise » une société de chasse ...
17	Les chasseurs transmettent leurs ...
18	Les chasseurs et non-chasseurs ensemble...
	Sanglier de 157,70 kg...
19	Une Saint Hubert sous le soleil...
20	Battue commune vins/Brignoles ...
22	Hommage Claude DELAUNAY
23	Heures légales [...] soleil et petites annonces

INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01 41 09 65 10 - Site : www.chasseurdefrance.com	IMPCF Tél. : 04 66 35 93 15 - Site : www.impcf.eu
Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04 98 01 32 50 - Site : www.onf.fr	Office Français de la Biodiversité (OFB) Tél. : 04 94 68 76 59 - Site : www.ofb.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon	Les lieutenants de Louveterie du Var Le président : Emile SAMAT Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11
Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Le président : Claude GAIERO - Tél. : 06 72 36 35 83 Site : www.piegeurduvar.fr - Mail : piegeurduvar@gmail.com	Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge Le président : Jean-Louis BRIATORE (UNUCR) Tél. : 06 26 31 85 15 - Site : www.unucr.fr
AFACCC83 Le président : Alain ZACCHEI - Tél : 06.70.84.69.29 Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61 Mail. : gbleu83@hotmail.fr	ADCGG83 Le président : Gérard ARNOULT - Tél. : 06 07 56 58 01 Site : www.ancgg.org/ad83 - Email : arnoultge@wanadoo.fr
Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV) Le président Frédéric ALBERCA - Tél. : 06.16.57.1.44 Site : www.fgpv.fr - Mail : fgpv@sfr.fr	Club National des Bécassiers (CNB) Délégué Var : Christian AUPHAN Tél. : 06.71.59.03.05
Amicale des Gardes Particulier Stéphane SERNA et François MITRAN - Tel : 06 12 35 52 97 Mail : fmitran@orange.fr	Association Des Jeunes Chasseurs du Var (ADJC83) Le président : Adrien DOVETTA - Tél : 06.79.40.02.32 Mail : adrien.dovetta@gmail.com Site : associationdesjeuneschasseursduvar.s2.yapla.com/fr
Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert) Le président : Lionel QUENO - Tél. : 06 03 83 28 56	Amicale des Chasseresses du Var (ACV) La présidente : Marine CAFFARATTI - Tél. : 06.17.07.46.17 Mail : mcaffaratti@chasseurdefrance.com
Association des Propriétaires Forestiers et Agricoles Prives (APFAP) Président : Jean-Marcel VEGLER - Tél. : 06.14.65.30.93	



LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous voilà bientôt au terme de la saison cynégétique 2022-2023. Cette saison a été marquée par la baisse des prélèvements de sangliers. En effet, à ce jour, nous sommes aux alentours de 12 000 sangliers prélevés au lieu de 20 000 sangliers l'année dernière ! Reste le mois de mars à chasser mais bien évidemment le loup n'est pas étranger à ce phénomène.

Du côté des migrateurs, les mois de janvier et février ont vu des beaux passages de grives notamment « *des siffleuses* » dans certains secteurs.

Dans l'ensemble de notre département, la saison de chasse varoise a été correcte, malgré la forte présence du loup.

Un mot sur les chasses traditionnelles et surtout « *la glu* », Il est vrai que nous sommes au point mort malgré le gros travail effectué par l'ensemble des personnes qui la défendent. De plus, l'Union Européenne vient à nouveau de demander à la France de mettre fin aux méthodes illégales de chasse aux oiseaux, comme le recours à la glu et de se mettre au même niveau que les autres pays européens, sous un délai de deux mois, pour être en conformité avec la directive.

Courant janvier, vous avez certainement tous lu ou entendu les mesures annoncées par notre secrétaire d'État Bérengère COUILLARD. Toutes ces mesures vont pour une fois dans le sens de la chasse : Le dimanche non-chasse est tombé à l'eau ! L'alcool zéro en action de chasse, évidemment et dans notre département cela fait des années que nous vous le rappelons à chaque réunion. Concernant la formation décennale, nous avons déjà commencé mais il faudra voir par la suite si du maniement d'armes est ajouté ! Pour les personnes qui ont déjà effectué leur formation, ne craignez rien, vous êtes aptes pendant 10 ans ! Concernant l'application de géolocalisation, c'est à voir, surtout pour le financement. Je ne veux pas que ce soit encore aux chasseurs de payer.

Un mot sur le SIA (système d'information sur les armes) pour les retardataires : il faut s'y mettre ou bien se faire aider pour créer son râtelier en ligne ! Nous avons jusqu'au 30 juin 2023, à moins que la date butoir soit allongée.

Courant janvier, nous avons effectué des réunions techniques. Ces dernières remplacent les réunions plan de chasse. Il est important pour moi de se revoir et d'aborder les difficultés que vous avez pu rencontrer lors de cette saison. Je remercie par ailleurs notre directeur, Bruno GIAMINARDI, et notre technicien, Jean-Noël PHILIBERT, d'avoir animé ces réunions

Un mot sur l'association des propriétaires forestiers et agricoles privés (APFAP) : elle est en ordre de marche. N'hésitez surtout pas à adhérer, car nous avons besoin de tout le monde pour faire force ! Venez nombreux le dimanche 16 avril 2023 au hall des expositions à Brignoles pour leur Assemblée générale ! Soyons tous unis et je pense que nous pourrons faire de belles choses !

Nous allons, dans les semaines à venir, faire le tour de notre département lors des réunions de secteurs et des diverses étapes de la préparation de notre assemblée générale, qui aura lieu le samedi 22 avril 2023 aux Arcs-sur-Argens. J'espère que vous serez nombreux à participer à toutes ces réunions annuelles et que vous apporterez vos précieux conseils, pour que nous puissions ensemble préparer sereinement la saison 2023-2024.

En saint Hubert, recevez toute mon amitié.

Le Président
Laurent FAUDON

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC83

AURA LIEU LE SAMEDI 22 AVRIL 2023 SUR LA COMMUNE DES ARCS-SUR-ARGENS

PÉTITION DE WILLY SCHRAEN SUR LES AVANTAGES FISCAUX DES ASSOCIATIONS : LA MISSION SÉNATORIALE A RENDU SES CONCLUSIONS ET FAIT TROIS PROPOSITIONS QUE LA FNC SOUTIENT.

Le rapport d'information du Sénat sur l'étendue et la mise en œuvre des dispositifs de suspension des avantages fiscaux pour les dons aux associations vient d'être publié à la suite de la pétition déposée par Willy SCHRAEN.

Tout est parti de cette pétition déposée sur le site du Sénat le 15 février dernier et intitulée « *Pour la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales* » qui avait recueilli dès la fin du mois de juin les 100 000 signatures requises.

Une mission flash confiée à Jean-François HUSSON (LR) et Éric JEANSANNETAS (PS) avait été alors créée par la commission des finances.

Le président Willy SCHRAEN avait été auditionné au cœur de l'été. Il a pu faire état des actes de violence et des dégradations subies par les chasseurs, notamment en s'appuyant sur l'observatoire des violences faites aux chasseurs hébergés sur le site Internet de la FNC et de la plainte contre X pour association de malfaiteurs déposée suite à ces signalements. Il s'était également interrogé sur la possibilité pour des associations qui mèneraient ou encourageraient ce type d'actions de bénéficier de la réduction fiscale pour les dons.

Au terme de quatre mois de travaux, au cours desquels toutes les parties prenantes ont été entendues (dont la FNSEA), celle-ci a rendu ses conclusions ce 12 décembre, sur l'état du droit actuel de son application et formule trois propositions. Le rapport souligne qu'il n'est pas acceptable que des associations qui commettent des infractions bénéficient indirectement d'un soutien public via la réduction d'impôt pour les dons.

La FNC salue les trois recommandations finales :

1. Définir dans les plus brefs délais un circuit d'information entre l'autorité pénale et l'administration fiscale permettant la mise en œuvre effective de la procédure de suspension automatique de la réduction fiscale qui existe depuis 2009, pour les dons aux associations ayant fait l'objet d'une condamnation pénale définitive au titre de l'une des infractions mentionnées au II de l'article 1 378 octies du code général des impôts¹
2. Produire des statistiques sur le nombre d'associations condamnées en vertu de l'une des infractions mentionnées au II de l'article 1 378 octies du code général des impôts.
3. Finaliser les conditions de mise en œuvre de la nouvelle procédure de contrôle de la régularité des dons aux associations issues de l'article 18 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et mettre rapidement en place un suivi quantitatif des décisions qui ont été prises sur son fondement.

Ce rapport rappelle une évidence : les associations qui font appel à la générosité du public doivent pouvoir être contrôlées.

La mission s'est attachée à vérifier que les mécanismes de suspension du régime du mécénat répondent aux enjeux. Le Sénat fait de nouveau le constat que depuis son instauration il y a 13 ans, la suspension automatique de la réduction d'impôt, pour les dons aux associations condamnées pour des délits graves, n'a jamais été appliquée, faute de circuit établi entre l'autorité judiciaire et l'administration fiscale.

Preuve que le souhait de la FNC de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la réflexion du législateur est pertinent !

Les rapporteurs ont rappelé que les sommes déclarées par 4,8 millions de donateurs représentent 2,84 milliards d'euros et le coût annuel de la réduction d'impôt est de 1,62 milliards d'euros !

La FNC remercie tous ceux qui ont soutenu et signé cette pétition, utile pour la chasse mais aussi pour toutes les activités attaquées illégalement par des associations qui bénéficient de la générosité publique. Cela doit cesser, ce rapport le montre bien ! La FNC demande que la Loi soit enfin respectée !

¹ Abus de confiance, escroquerie, actes de terrorisme, blanchiment d'argent, recel, usage de menace ou de violence à l'égard d'un agent public et atteinte à la vie d'autrui par la diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle.



« PROPOSITION DE LOI VISANT À INTERDIRE L'UTILISATION DES COLLIERS DE DRESSAGE ! »

LE PRÉSIDENT SCHRAEN INTERPELLE LES PARLEMENTAIRES...

Madame la députée, Monsieur le député,

L'Assemblée nationale a adopté le 16 janvier la Proposition de loi de Madame Corinne VIGNON « *visant à interdire la maltraitance sur les chiens et les chats par l'utilisation de colliers étrangleurs et électriques* ». En tant que Président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), je souscris totalement à l'intention qui est de lutter contre les maltraitements animaux. Si l'on peut tout à fait être contre les colliers étrangleurs ou à pointes, il en va différemment pour les colliers dits électriques ; je souhaiterais vous apporter des éléments d'information sur ce sujet et vous alerter sur les effets négatifs d'une interdiction totale (à deux exceptions près) telle qu'elle se profile. Il en existe plusieurs types selon le but recherché : de rappel, anti-fugue, anti-aboiements... Selon les modèles, ils envoient un message sonore, une vibration, une impulsion électrique, un spray odorant...

En France, de nombreuses races de chiens sont utilisées pour la chasse, du fait notamment de la grande diversité des modes de chasse. Avant d'effectuer des tâches souvent complexes, dans une parfaite coordination avec leur maître, leur apprentissage est une affaire de temps, de patience... mais surtout d'amour, qui se tisse entre le chasseur et le chien qui l'accompagnera tous les ans à la chasse, mais qui demeure toute l'année à ses côtés. Une bonne éducation ne sera donc jamais remplacée par un collier. Pour autant ce sont des outils complémentaires parfois très utiles pour l'apprentissage des règles nécessaires à la chasse et à la vie au sein d'un foyer : un comportement posant problème (agressivité envers des humains ou des animaux, aboiements intempestifs créant des soucis de voisinage, fugue pouvant mener à une mise en danger...) sera plus facilement corrigé. Le maître pourra donc faire plus confiance et accorder plus d'autonomie à son chien. D'autant que, contrairement à ce qui est parfois affirmé, il n'existe pas de consensus scientifique sur les nuisances induites par ces colliers et les vétérinaires sont partagés sur le sujet. D'ailleurs, les colliers électriques sont autorisés dans la majorité des pays européens.

Les produits français sont fournis avec un manuel explicatif détaillant précisément leur emploi et rappelant leurs responsabilités aux propriétaires, qui doivent bien sûr faire preuve de discernement dans leur utilisation. La majorité des dérives constatées provient de produits étrangers, défectueux ou livrés sans notice d'explication. Les professionnels français ont d'ailleurs participé à la création d'une norme AFNOR, qui pourrait être une base sérieuse et objective pour encadrer de façon réglementaire la commercialisation et l'utilisation des colliers électriques.

Enfin, l'aspect sécuritaire est un avantage indéniable des colliers électriques qui permettent de limiter les réactions spontanées du chien face à des « *distractions extérieures* ». Par conséquent, les avantages portent sur la sécurité du chien pour lui-même et pour autrui en réduisant les accidents et le risque que le chien provoque une collision routière, notamment lors d'une action de chasse. De tels colliers peuvent être associés à des GPS, permettant de géolocaliser les animaux. L'action cumulée de ces deux procédés vise alors une protection pour la sécurité et la santé des animaux pour les retrouver rapidement s'ils étaient égarés ou blessés.

J'ai été auditionné avant l'examen en Commission et la rapporteur, Corinne VIGNON, a accepté ma demande d'introduire par amendement une dérogation pour les chiens de chasse, principalement pour des raisons de sécurité.

Force est de constater que le texte adopté ne réserve pas en l'état cette possibilité pour les chasseurs, ce que je déplore fortement. Utilisé dans les bonnes conditions, cet outil est particulièrement précieux et doit donc pouvoir continuer à être utilisé. Ce vote à l'Assemblée n'est que la première étape du processus législatif. La FNC se mobilisera donc pour faire modifier ce texte dès la première lecture au Sénat.

Le président de la FNC
Willy SCHRAEN

PLAN DE SÉCURISATION DE LA CHASSE : DES MESURES EFFICACES QUI VONT DANS LE BON SENS POUR LA SÉCURITÉ À LA CHASSE ET POUR UNE COHABITATION RÉUSSIE

La Secrétaire d'État en charge de la Biodiversité, Bérangère COUILLARD, vient d'annoncer un Plan Sécurité à la chasse de 14 mesures qui fait suite à une longue concertation avec le monde de la chasse, mais aussi avec les principales fédérations de sport et loisirs de nature et les représentants des élus locaux.

La Fédération Nationale des Chasseurs salue le pragmatisme et la détermination de la Ministre qui a su faire des choix constructifs et courageux, sans céder aux sirènes de ceux qui veulent la disparition de cette pratique rurale très populaire.

Toutefois, le gouvernement a fait le choix d'aller beaucoup plus loin que la sécurisation de nos pratiques en intégrant un volet essentiel autour du partage des espaces et de la meilleure information des usagers de la nature.

Personne ne peut contester le fait que par manque de connaissances de nos pratiques, par insuffisance d'information de notre part et en raison de la surmédiation démesurée des accidents, de nombreux citoyens, mais aussi des ruraux éprouvent un réel sentiment d'insécurité lors de promenades durant la période de chasse.

La baisse drastique du nombre d'accidents montre que ceci n'est pas une fatalité et que la mobilisation des chasseurs et des fédérations commence à porter ses fruits avec une évolution très positive des comportements.

De nouvelles mesures vont être imposées en matière de formation et de sensibilisation des chasseurs et les règles de sécurité vont être renforcées pendant la chasse, y compris sur l'alcoolémie.

La Fédération Nationale des Chasseurs soutient ces mesures de bon sens, issue notamment des travaux du Sénat, car la grande majorité des accidents concernent d'abord des chasseurs entre eux.

La pratique de la chasse est déjà une activité très contrôlée, avec une police spécialisée, et le renforcement des sanctions n'a rien de choquant dès lors que les règles élémentaires de sécurité ne sont pas respectées. Le renforcement des prérogatives des agents de développement des fédérations, véritable police de la chasse, aurait d'ailleurs pu être une des mesures de ce plan.

La volonté affichée de Bérangère COUILLARD de mobiliser les services de l'État, celle des fédérations sportives et des fédérations de chasse pour créer une application numérique destinée aux familles, est un pas supplémentaire pour faciliter la cohabitation entre chasseurs et non-chasseurs.

L'objectif ambitieux est de rendre disponible dès l'automne 2023 l'information sur les territoires et périodes non chassées en temps réel et à côté de chez soi. Cette application sera un grand pas pour l'information du grand public, car les zones et les périodes non chassées sont déjà très importantes, mais tout le monde l'ignore.

En parallèle le Gouvernement insiste sur la nécessité d'un dialogue constructif au niveau national et surtout départemental entre le monde de la chasse et les fédérations des sports et loisirs de la nature, pour régler les conflits d'usages, trouver des solutions locales efficaces et instaurer une concertation permanente. Cela a déjà conduit à des réglementations locales adaptées, allant jusqu'à l'absence de chasse certains jours selon la fréquentation des espaces.

L'Alliance des Sports et Loisirs de Nature et ses membres associés qui représentent les principaux utilisateurs de la nature, dont les chasseurs, sera l'un des acteurs in-contournables de ce plan gouvernemental qui doit aboutir à une cohabitation sereine entre les différents usages, comme cela se passe encore dans beaucoup de régions rurales.

Pour la FNC, il est essentiel de ne pas oublier la réalité du droit de propriété français qui fait que « *la nature n'est pas à tout le monde* » contrairement aux affirmations de certains radicaux, mais cela ne doit pas nous empêcher d'être à l'écoute

La FNC tient à saluer le respect de l'engagement pris par Emmanuel MACRON, en avril 2022, dans sa lettre aux chasseurs, de ne pas toucher aux samedis et dimanches chassés. En contrepartie le Président de la République avait exigé que soient mises en œuvre des solutions pragmatiques, adaptées aux territoires et aux pratiques de chasse pour mettre un terme au sentiment d'insécurité et garantir que la sécurité et la cohabitation soient des règles appliquées 7 jours par semaine.

Pour Willy SCHRAEN, président de la FNC : « *Je prends acte des annonces de la secrétaire d'État de ce matin dans le cadre de son plan et attend d'en voir les modalités pratiques. Elles sont dans la droite ligne de ce que la FNC défend et met en place sur le terrain de manière concrète. Par les efforts du million de chasseurs que nous sommes, par notre rigueur sécuritaire dans notre pratique, par notre pragmatisme d'exclure tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, nous avons réussi en 20 ans à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse, et même par 5 ceux qui sont mortels. Le pragmatisme doit dicter la mise en place de ces nouvelles mesures dans l'objectif de tendre vers le zéro accident* ».

LA GRANDE ENQUÊTE SUR LA CHASSE 2023 A DÉBUTÉ ET SUSCITE UNE TRÈS BELLE MOBILISATION.

NOUS TENONS À REMERCIER LES 80 000 CHASSEURS QUI ONT DÉBUTÉ LEUR RÉPONSE, PRÈS DE 45 000 L'ONT DÉJÀ ACHEVÉE !

- Le lien de l'enquête a été diffusé progressivement pour éviter une saturation de la plateforme, difficulté que certains d'entre vous ont pu rencontrer lundi 20 février du fait d'une très forte mobilisation, nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément.
- Pour les personnes qui ont débuté le questionnaire sans l'achever, nous vous invitons à le finaliser : vous pouvez reprendre là où vous vous êtes arrêté en vous reconnectant à partir du même support informatique que lors de votre connexion précédente sur le lien initial rappelé ci-dessous.

Pour les personnes qui n'ont pas encore répondu, il vous suffit de cliquer sur le lien que vous avez reçu par mail (bien vérifier vos spams et indésirables). Nous vous rappelons que la FNC a souhaité mettre à jour les données économiques de l'étude pionnière de 2014-2016 pour mettre la Chasse en valeur et la défendre. Elle souhaite aussi recueillir vos observations sur plusieurs sujets d'actualité. C'est la raison pour laquelle cette grande étude décennale nécessite 1h de votre temps. Vous pouvez bien sûr répondre en plusieurs fois à partir du même support informatique ; vos premières réponses seront enregistrées.

Le taux de réponse est un signal politique fort. Nous vous remercions très vivement pour votre implication et vous présenterons les résultats de l'étude dans quelques mois.

Willy Schraen, Président de la FNC, RANDEA et XERFI Spécific



RÉSULTATS DES OBSERVATIONS DES MIGRATEURS TERRESTRES POUR LA SAISON 2021-2022

Comme pour chaque saison depuis 2010, l'équipe de l'Observatoire National Cynégétique et Scientifique Citoyen (IMPCF et ANDCTG) se fait un devoir d'analyser la base de données recueillie par les membres observateurs bénévoles afin d'en extraire les principaux

résultats obtenus et de les transmettre aux participants ainsi qu'aux instances cynégétiques (FDC – FRC – FNC). Depuis 12 ans, ces résultats sont le fruit de la contribution des chasseurs de France à la science participative et citoyenne qui se développe dans de nombreux autres domaines désormais.

Pour la saison 2021-2022 soit de mai 2021 à fin mars 2022, les résultats s'appuient sur 2 628 heures d'observations réparties sur 10 régions administratives, 19 départements et 68 communes.

Les résultats sont visibles sur le site de la FDC83. Aller dans les menus : Vie cynégétique -> IMPCF

LES CHASSES TRADITIONNELLES D'OISEAUX NE SONT PAS UN ENNEMI MAIS UNE COMPOSANTE DE LA BIODIVERSITÉ RURALE

Dans une tribune publiée récemment dans le journal « *Le Monde* » trois anthropologues de renom, Charles STÉPANOFF, Ecole des hautes études en sciences sociales. Tiffany CHÉRIX DORSAZ, Ecole des hautes études en sciences sociales, et Léa FILIU, Ecole pratique des hautes études, l'affirment ! Les chasses traditionnelles ne sont pas incompatibles avec notre temps....

« Les techniques traditionnelles de piégeage utilisées pour chasser les oiseaux réunissent un ensemble de savoir-faire et une intimité avec les écosystèmes. Leur condamnation ressort surtout d'un conflit de classes ! Une étude de terrain sur le sujet le met clairement en évidence.

Ces pratiques d'origine paysanne sont des techniques préindustrielles sans arme utilisant des matériaux souvent auto-produits. Depuis plusieurs millénaires, elles sont stigmatisées comme immorales et déloyales par contraste avec la chasse armée des élites sociales. Énoncées par la bourgeoisie dès le XIXe siècle, les accusations de « cruauté barbare » à leur encontre n'ont pas de lien avec la crise récente de la biodiversité. Il s'agit avant tout d'un conflit de classes, l'un des plus anciens de l'histoire de l'Occident.

Lenquête de terrain montre que pour utiliser collets, filets (pantes, pantières), glu ou pièges (matoles, tendelles), les oiseleurs doivent déployer des savoir-faire, des techniques du corps (bricoler, grimper aux arbres, ramper) et surtout un ensemble des savoirs écologiques liés au biotope et au comportement des oiseaux. »

Pourtant, la commission Européenne vient à nouveau de transmettre à l'état Français un avis motivé lui demandant de se mettre en légalité avec la directive oiseaux en interdisant ces pratiques avant deux mois sous peine de sanctions...

La FNC a immédiatement réagit !

LA COMMISSION EUROPÉENNE S'ATTAQUE À NOTRE PATRIMOINE RURAL !

Hier, l'État français a reçu un nouvel avis motivé venant de la Commission européenne dans lequel elle déroule clairement son idéologie verte totalement hors-sol.

Les chasses traditionnelles sont dorénavant attaquées dans leur ensemble, en désignant clairement les palombières. Comme on peut le lire, la Commission estime qu'il vaut mieux tuer des oiseaux à l'aide d'une arme à feu, plutôt que d'utiliser des pratiques ancestrales de chasse transmises de génération en génération qui ne concernent qu'un petit quota de prélèvement.

La Commission prend également bien soin de tenir la porte solidement fermée à toutes discussions concernant la chasse des oies en février. Préférant continuer à autoriser l'abattage massif des oies en Europe hors période de chasse, du moment que les chasseurs français ne puissent pas en tuer quelques-unes en février, à destination de leurs assiettes.

Et comme si cela ne suffisait pas, s'ajoute à cette logorrhée anti-chasse, une liste exhaustive d'espèces menacées qui est aujourd'hui posée sur la table du ministère de la transition écologique. Non messieurs les fonctionnaires européens adeptes de fake-news, la baisse de la biodiversité n'est pas liée à la pratique de la chasse !

Bref, le ton est donné, et l'idéologie qui va avec !

Cette nouvelle attaque de la Commission européenne ne fait hélas que conforter l'idée que cette Europe ne symbolise plus ce message d'espoir qu'elle fut à sa création. Elle s'éloigne toujours un peu des sujets majeurs qui préoccupent pourtant l'ensemble des européens !

Elle met sciemment en danger les traditions et les passions rurales de dizaines de millions de personnes au nom d'un militantisme qui n'a pas lieu d'être au sein de la Commission européenne.

VŒUX DE LA FDC83 !

C'EST LE LUNDI 23 JANVIER 2023 QUE S'EST DÉROULÉE À LA MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE LA TRADITIONNELLE PRÉSENTATION DES VŒUX DE LA FDC83 !

Suite à deux années « blanches » pour cause de COVID, le Président FAUDON, pour lequel c'était une première, renouait avec cette tradition des vœux en présence de Monsieur Didier BREMOND, Maire de Brignoles et premier Vice-Président du conseil départemental du Var, de Monsieur Laurent BOULET, Directeur de la DDTM, de Monsieur Michel NIVEAU représentant Yves BRAY Chef de Service de l'OFB pour le var et de Marc MEISSEL notre désormais Président d'Honneur !

Après avoir excusé les personnes n'ayant pu être présentes, Laurent FAUDON faisait un tour de l'actualité cynégétique nationale depuis le premier juillet 2022 et présentait tous les projets départementaux qui ont été mis en place... Le Président remerciait au passage l'ensemble du personnel de la fédération pour leur travail exemplaire, et le conseil d'administration pour son appui et son implication sans failles sur tous ces dossiers qui font avancer la chasse varoise !



Avant de laisser la parole à Didier BREMOND qui réaffirmera haut et fort son soutien et son attachement à la ruralité et à la chasse varoise, le Président FAUDON souhaitait à l'ensemble des chasseurs varois une excellente année 2023 avec beaucoup de santé, bonheur, et réussite dans les divers projets qui leur tiennent à cœur !

Il conclura par ces mots :

« Mesdames et Messieurs ! N'oubliez jamais d'être fiers d'être chasseurs, ne baissez jamais ni les yeux ni la tête, bien au contraire... Nous continuerons à jeter toutes nos forces dans la bataille pour préserver nos valeurs et nos traditions... Merci de votre écoute et VIVE LA CHASSE ! »

LA SAISON DE CHASSE À LA BÉCASSE EST MAINTENANT TERMINÉE

LES CHASSEURS TITULAIRES D'UN CARNET DE PRÉLÈVEMENT BÉCASSE PAPIER DOIVENT LE RENVoyer À LA FDC83 AU PLUS TARD LE 30 JUIN, MÊME EN L'ABSENCE DE PRÉLÈVEMENT.





**Carnet de
prélèvement
Bécasse
National**

Dès réception du carnet :
Dans le cadre ci-dessus, collez le timbre «Carnet Prélèvement Bécasse» transmis avec votre titre de validation.



**Réglementation des
prélèvements et des jours
de chasse**

Se référer à l'arrêté ministériel et aux arrêtés préfectoraux en cours

**Carnet à retourner
obligatoirement à la
Fédération Départementale ou
Interdépartementale des
Chasseurs qui vous l'a délivré,
avant le 30 juin.**

En effet pour prétendre à recevoir le carnet de prélèvement bécasse avec votre validation 2022-2023, il faut avoir restitué celui de la saison précédente au plus tard lors de la demande de validation.

En cas de perte ou de destruction, il faut en faire la déclaration écrite à la fédération en mentionnant vos nom, prénom, date de naissance et le nombre d'oiseaux prélevés.

NB. Les chasseurs ayant opté pour le carnet numérique ChassAdapt n'ont aucune formalité à effectuer.

RÉUNIONS TECHNIQUES PAR SECTEURS.

Après 2 ans d'interruption pour cause de pandémie, Laurent FAUDON est heureux de vous retrouver en présentiel.

Ces réunions techniques qui venaient en substitution de celles dites « *de plan de chasse* » avaient pour but de faire un tour complet de l'actualité cynégétique depuis notre dernier congrès.

Le Président ouvrait les séances en présentant les sujets « *brûlants* » tels que la PPL¹ dite « *Couillard* » sur la sécurité à la chasse, puis encore une PPL en vue d'interdire les colliers de dressage. Il signalait également que les autorisations d'occupation temporaire (AOT) des terrains appartenant au conseil départemental du Var étaient enfin prêtes et demandait aux sociétés concernées d'être très vigilantes avant de les signer. Il précisait enfin, avant de laisser la parole au directeur Bruno GIAMINARDI, l'objet du courrier adressé aux sociétés sur la situation financière de la fédération par rapport aux paiements des dégâts de grand gibier. Notre directeur développait ensuite, devant une assistance intéressée, un ordre du jour fourni, allant du SIA à la PPA en passant par la glu, les fosses à déchets, le loup, les premiers bilans de la saison et la toute nouvelle association des propriétaires forestiers et agricoles ! L'ensemble des administrateurs présents lors de ces soirées, ainsi que le Président et le Directeur, répondaient ensuite à toutes les questions qui ont pu être posées...

Nous remercions les sociétés et les municipalités de la Garde-Freinet, Bormes, Seillons, Cotignac, la Bastide, Roquebrune sur Argens, Brignoles, la Cadière, le Pradet et Saint Paul pour l'accueil et l'organisation de ces soirées ! Ainsi que tous les Présidents ou leurs représentants présents.

Ces réunions conviviales se terminaient ensuite autour du verre de l'amitié !

Ces réunions conviviales se terminaient ensuite autour du verre de l'amitié !

¹ La proposition de loi, ou PPL dans le jargon parlementaire, est un texte de loi déposé à l'initiative d'un ou de plusieurs parlementaires



Domaine de chasse de Reillanne

Le chasseur et son chien d'arrêt au cœur de nos préoccupations depuis 1981

PROFITEZ D'UN BEAU TERRITOIRE DE 900 HA

**Du 10 septembre 2023
au
29 février 2024**

Yannick et ses amis vous remercient pour votre soutien pendant et après les incendies du 16 août 2021.

Les 30 % de zones brûlées constituent aujourd'hui des zones ouvertes favorables au dressage de vos chiens.

100 % de notre territoire sera à votre disposition pour la prochaine saison. (Milieux ouverts et variés, vignes et garrigues, 3 rivières et 2 étangs)

Retrouvez nous aussi, pour une chasse en battue au sanglier authentique et chaleureuse ou un entraînement au sanglier courant.

Merci

Yannick AUDIBERT et ses amis.

PRENEZ SOINS DE RESERVEZ TOT VOTRE JOURNEE DE QUALITE, CLIENTELE FIDELISEE

www.lareillane.com

TEL : 04 94 73 48 55 - FAX 04 94 73 41 18 - LE CANNET DES MAURES

COMMENT OBTENIR UN DUPLICATA DU PERMIS DE CHASSER

EN CAS DE PERTE, DE DESTRUCTION OU DÉTÉRIORATION DE VOTRE TITRE PERMANENT DU PERMIS DE CHASSER, VOUS DEVEZ DEMANDER UN DUPLICATA À L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB).

DEPUIS LE 9 JANVIER 2023, CETTE DEMANDE SE FAIT UNIQUEMENT EN LIGNE VIA LE LIEN :

[HTTPS://PERMISCHASSER.OFB.FR/](https://permischasser.ofb.fr/)

PRE DECLARATION

Avant de commencer, je m'assure que j'ai :

- une adresse mail. Elle est indispensable à la création de la demande
- une imprimante et une carte bleue

COMPLETER EN LIGNE LE CERFA N°13944*06

VALIDER LA DEMANDE EN EFFECTUANT UN REGLEMENT PAR CB OU VIREMENT

TELECHARGER ET IMPRIMER LE CERFA PRE-REMPII PRECEDEMMENT PAR VOS SOINS

PIECES A JOINDRE

POUR TOUS :

- **Une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso, en cours de validité.**
- **Une photo d'identité normalisée récente.**
- **Un paiement de 30 euros par CB ou preuve de virement avec la référence NOM/DUPLICATA.**

POUR LES DÉTENTEURS DU PERMIS DE CHASSER VERT DÉLIVRÉ PAR UNE PRÉFECTURE/SOUS-PRÉFECTURE AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2009

- **L'original de l'attestation préfectorale de délivrance initiale d'un permis de chasser.**

Cette attestation est établie à votre demande par la Préfecture ou la Sous-préfecture qui vous a délivré le permis de chasser initial à l'aide du formulaire «attestation préfectorale de délivrance initiale d'un permis de chasser ».

Exceptée la Sous-Préfecture de Draguignan qui refuse toutes demandes manuscrites.

Formulaire à compléter et imprimer via notre site internet.

Envoyer votre demande d'attestation à :

Préfecture de Toulon - Bureau des polices administratives - Boulevard 112ème R.I. - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Sous-préfecture de Brignoles - Place du Palais de justice - 83170 BRIGNOLES

Sous-préfecture de Draguignan - 1 boulevard Maréchal Foch - BP 275 - 83007 DRAGUIGNAN CEDEX

POUR LES DÉTENTEURS DU PERMIS DE CHASSE BLANC DÉLIVRÉ AVANT LE 1ER JUILLET 1975

- **Le permis de chasse (original) ou une copie de l'extrait du registre de la Mairie, certifiée conforme.**

Il faut apporter la preuve que vous avez bien obtenu le « permis de chasse », en vigueur jusqu'à l'institution de l'examen du permis de chasser. Cette preuve est établie par la présentation du permis de chasse lui-même (original). A défaut, en cas de perte de cet original, vous devez présenter une attestation établie par la Mairie de la commune où qui vous a délivré le permis de chasse. Cette attestation ne peut être établie qu'au vu des registres existants en Mairie.

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier complet doit ensuite être adressé par courrier à :

Office Français de la Biodiversité - Unité du Permis de Chasser - BP 20 - 78612 LE PERRAY EN YVELINES CEDEX



LE SANGLIER, UN ANIMAL QUI NE LAISSE PAS INDIFFÉRENT.

Qu'il soit adulé ou détesté, sus scrofa est le gibier de prédilection du chasseur gaulois. Avec un tableau de chasse record en 2021-2022 et ses 842 802 animaux prélevés durant la saison, il reste le gibier qui concentre toutes les attentions. Celle des chasseurs, pour son intérêt cynégétique et le plaisir qu'il procure par l'incroyable défense dont il fait preuve, celle des agriculteurs, pour les dégâts que ce dernier peut engendrer, ou encore celle de l'administration, avec les dangers sanitaires qu'il représente comme la peste porcine africaine, la trichinellose et la maladie d'Aujeszky. Sans compter les collisions routières qu'il engendre et les nombreuses tensions que tout cela entraîne au niveau national, départemental ou local à l'échelle des villages.



GIBIER DE PRÉDILECTION D'ANTAN ET D'AUJOURD'HUI

La plus vieille représentation de sanglier a 15 000 ans. Dessinée à l'âge de pierre, elle se trouve en Espagne, dans la grotte d'Altamira. L'animal était une source d'alimentation, auquel on apportait une grande considération.

Dans la mythologie Grecque, ARTÉMIS déesse de la chasse, envoie un sanglier dévaster CALYDON pour se venger de son roi qui l'avait négligé. Des chasseurs pleins de courage sont lancés à la poursuite de l'animal. Ils réussissent à le capturer, mais la convoitise de la toison du sanglier et de son trophée engendre des meurtres et guerres entre peuples.

L'histoire rapporte que même le célèbre Ulysse portait une cicatrice, causée par une défense de sanglier. La chasse de la bête noire était un événement héroïque réservé aux aristocrates.

Rois et seigneurs de France préféraient le sanglier au cerf. Offrant des garanties de chasse spectaculaire et imprévisible, elle était réservée aux privilégiés combattants qui n'hésitaient pas à se mettre en danger pour traquer l'animal jusqu'à la prise. La chasse à courre à longue chevauchée était l'occupation favorite de la noblesse. Poursuivi avec des matins, dogues et ou lévriers, le sanglier acculé était mis à mort avec un épéux ou une épée. Il pouvait aussi être piégé, « utilisé par les vilains, les manants et autres roturiers en mal de chair fraîche » selon le Comte GASTON PHOEBUS. Le plus commun étant « la haie », une palissade de branches au bout de laquelle des cordes étaient dissimulées pour capturer l'animal engouffré, ou encore des pièges fosses. Enfin l'affût était aussi pratiqué, le chasseur positionné sur des fourches de bois au-dessus des souilles, abattait l'animal à l'aide d'arc ou d'arbalète.

Par la suite l'arrivée de l'arquebuse améliora l'efficacité et les conditions de capture, puis évolua vers les armes modernes comme nous les connaissons aujourd'hui.

UN MAMMIFÈRE SOCIABILISÉ ET HIÉRARCHISÉ

Le sanglier est grégaire, il vit en société constitué en harde appelée compagnie, toujours dirigée par une laie meneuse. C'est elle qui est la garante de la sécurité des individus du groupe, de la recherche de nourriture, mais qui détermine aussi le moment de la reproduction. La laie est sexuellement mature dès son premier anniversaire, elle doit cependant atteindre un poids minimum de 35kg. Elle peut élever jusqu'à 10 marcassins puisqu'elle possède cinq paires d'allaites. Généralement une laie met bas entre 2 et 6 petits. Les naissances ont habituellement lieu en avril-mai. Il n'est pas rare de voir des mises bas plus tardives de juillet à septembre, qui sont le résultat d'une reproduction décalée des laies subadultes ayant atteint le poids seuil plus tardivement, ou bien des laies ayant perdues leur première portée et qui sont retombées en œstrus. Quoi qu'il en soit, une laie ne fera pas plus de deux portées en un an et trois maximum sur deux ans. En effet, après l'accouplement, la gestation dure 3 mois 3 semaines et 3 jours. Une fois nés, les marcassins ne sont sevrés qu'à l'âge de 3 ou 4 mois, période après laquelle la laie peut retomber exceptionnellement en chaleur si toutes les conditions sont réunies, comme notamment l'abondance en nourriture, la quiétude et des conditions météorologiques adéquates.





UNE CROISSANCE SPECTACULAIRE CES DERNIÈRES DÉCENNIES, UNE SITUATION MONDIALE

Avec un taux d'accroissement annuel naturel de 100 à 150 %, le sanglier a connu un fort développement depuis le début des années 90 en France. Le tableau de chasse de l'époque avec ses 100 000 sangliers prélevés a connu une progression de + 88 % pour arriver au record que nous connaissons aujourd'hui. Présent sur la totalité du territoire national, il l'est aussi sur l'ensemble des pays du globe. Le phénomène de développe-

ment exponentiel du sanglier n'est pas seulement un problème Français, mais bel et bien européen et même mondial. En effet, plusieurs facteurs favorables sont à l'origine de cette fulgurante croissance :

Tout d'abord, cas particulier de la France, en 1968 a été mis en place l'indemnisation des dégâts de gibiers aux cultures agricoles. Ce nouvel outil a entraîné le passage de cette espèce d'indésirable à tolérable. Le sanglier a dès lors pu bénéficier, de la part des chasseurs, d'aménagements particuliers et d'une gestion favorable à son développement.

Autre facteur essentiel, la modification des pratiques agricoles, non seulement en France, mais aussi au niveau européen. Les regroupements parcellaires, avec l'augmentation de la taille des exploitations agricoles, la destruction des haies et bocages autrefois utilisés pour l'élevage extensif, abandonnés au profit de la monoculture céréalière sur de grandes surfaces à l'échelle de bassin versant, de département voire de région entière. Le développement de la culture du blé, du colza et particulièrement du maïs a offert le gîte et le couvert à la bête noire et la garantie d'une nourriture abondante, en favorisant la stimulation de la reproduction chez les laies.

A l'échelle mondiale, le réchauffement climatique a engendré la réduction de la période hivernale avec des températures plus clémentes, des durées d'enneigement plus courtes et moins abondantes, favorisant l'arrivée de printemps plus précoce et doux qui ont permis la survie systématique des marcassins. Ce même réchauffement a participé à l'augmentation de la production de fruits forestiers et offert les conditions idéales au développement de l'espèce.

Enfin, l'augmentation des territoires non chassés, parcs nationaux, propriétés privées interdites et principalement zones urbaines et périurbaines, ont permis d'apporter de la quiétude dans ces zones refuges et offert une alimentation supplémentaire avec l'accès aux déchets de la consommation humaine des villes.

LE VAR N'ÉCHAPPE PAS À LA RÈGLE

Le département du Var a suivi la même progression fulgurante de l'espèce et a fait partie des zones les plus abondantes en sangliers, avec ses tableaux historiques de la période 2013-2016 allant jusqu'à presque 27 000 animaux prélevés sur une saison. Cependant, depuis quelques années, la population de sangliers varoise connaît des variations plus ou moins importantes, qui sont la conséquence directe des effets du réchauffement climatique avec de longues périodes de sécheresse impactant directement la survie des jeunes, voire des adultes, durant la saison estivale. Bien évidemment, la forte évolution de l'espèce Loup et sa prédation sur le sanglier, qui représente la majeure partie de son bol alimentaire, a eu et aura un impact significatif sur l'évolution du cheptel dans le département.

UN DANGER IMMINENT, LA PPA

Une nouvelle source d'inquiétude a fait son apparition ces dernières années, et en particulier ces derniers mois. La Peste Porcine Africaine, qui entraîne convulsion et fièvre hémorragique, puis la mort dans les 48 à 72 heures chez les suidés, a été détectée chez nos voisins limitrophes européens Belgique, Allemagne et Italie. Phénomène mondial, puisque présent à l'origine en Afrique et en Asie, puis en Russie, pour finalement atteindre l'Union Européenne. Cette peste suscite une grande inquiétude pour nos élevages porcins et populations de sangliers, puisqu'aucun traitement n'existe à ce jour. Quand bien même, il serait illusoire d'envisager de le donner à une population sauvage. La source principale de contamination semble être l'activité humaine, avec le transport et/ou la consommation de viande infectée puis jetée dans l'environnement.

SANGLIER, ANIMAL DE TOUTES LES CONVOITISES

Courtisé par plus de 70 % des chasseurs varois, il anime les passions, fait parler et festoyer. On boit à sa capture, on le partage en famille, on s'équipe au mieux pour le traquer, on entretient des meutes pour le poursuivre, on se documente sur sa vie et ses mœurs, on le photographie, on expose son trophée au-dessus d'une cheminée. Il ne se passe pas un jour sans lequel une histoire de sanglier ne soit contée dans nos territoires. Sus scrofa reste l'animal de prédilection pour grand nombre de chasseurs et le restera encore pour longtemps.



EN CONCLUSION

DANS NOTRE DÉPARTEMENT, ADULÉ OU DÉTESTÉ, LE SANGLIER NE LAISSE PERSONNE INDIFFÉRENT !

Sa chasse, du fait de sa présence en grand nombre, a durant les deux dernières décennies considérablement évoluée... On a vécu l'avènement des « *petits* » chiens, car dans beaucoup de territoires, il n'était plus nécessaire de faire de longs pieds avant de lever la multiplication des « *petits coups* » car souvent les animaux sont regroupés dans des petits bosquets au cœur des cultures...

Cette abondance a eu tendance à faire oublier un peu vite le magnifique animal de chasse qu'il est, à faire un peu oublier aussi les qualités des bons chiens capables de faire des rapprochés très longs sur des voies de début de nuit, des menées de quatre ou cinq heures souvent en sortant de l'enceinte chassée et en y revenant en fin de traque, des fermes multiples où le courage de ces chiens n'a rien d'égal...

L'allongement des périodes de chasse pour faire face à l'explosion des dégâts, a aussi eu pour effet, lorsqu'on chasse en plein été et que les suidés ne veulent pas courir, de multiplier la casse sur les chiens les plus tenaces !

Depuis un an ou deux, dans certains secteurs du département, il semblerait que la tendance s'inverse et que les populations soient en nette régression... L'effet « loup » y est certainement pour beaucoup, mais on peut aussi y rajouter la présence des chiens de défense qui prennent le relais durant la journée, pour enlever toute tranquillité aux animaux ! Il est bien compréhensible que, dérangées la nuit par les loups et la journée par les chiens de chasse ou de défense, les compagnies désertent ces territoires et s'en aillent vers d'autres plus tranquilles comme les Maures, le centre Var, et même la frange littorale où ils se réfugient autour des habitations ou des zones non chassables...

Un autre facteur aussi à prendre en compte, le changement climatique ! Les étés chauds et les années de sécheresse se multipliant, l'impact sur la reproduction sera forcément de plus en plus important...

Au moment où le petit gibier se faisait rare, où les bonnes années de migration devenaient éparées, « *Sus scrofa* » a su tenir le nombre des chasseurs varois très haut, du fait de l'engouement que sa chasse générerait.

Gageons qu'à l'avenir, il saura de nouveau se tirer de tous ces mauvais pas et demeurera le formidable animal de chasse qu'il sait être !

**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DU VAR**

**BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2023**

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_VAR

13€ au lieu de 16€ Vendredi ou dimanche

15€ au lieu de 18€ Samedi

22€ au lieu de 25€ le billet 3 jours



NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR
LA BOUTIQUE GAME FAIR LA VIDÉO DU GAME FAIR



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

16-17-18 JUIN 2023

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Exposition des plus beaux Cerfs de France
ANCGG - AFMT
ANCGG - AFMT



AMICALE DES CHASSERESSES DU VAR (ACV)



DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR 2023...

Pour cette nouvelle année 2023, Laurent Faudon, président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var et son conseil d'administration ont souhaité donner une dimension plus féminine à la chasse, une passion qui anime pas moins de 300 chasseresses dans le Var.

Une activité commune, autour de la faune sauvage et ses écosystèmes, qui permet une unification face aux différentes attaques des organisations écologiques qui maintiennent une pression constante sur le monde cynégétique.

Nouvelle administratrice à la FDC83, chargée des chasses privées, Marine CAFFARATTI est tout de suite conquise et porte ce projet de nouvelle association jusqu'à la création en janvier 2023 : l'Amicale des Chasseresses du Var.

Une première rencontre a eu lieu en fin d'année où Marine a présenté les objectifs de travail qu'elle souhaitait donner à cette nouvelle association :

- Améliorer les connaissances et les qualifications des chasseresses sur les différents modes de chasse ;
- La défense et une meilleure gestion de la chasse dans le respect des populations animales et de leurs habitats naturels ;
- Participer au maintien des traditions et coutumes cynégétiques ;
- Penser, créer et s'associer à différents événements autour de la chasse.

C'est durant l'assemblée constitutive que le nom de l'association a été choisi par les personnes présentes. Lors de cette même assemblée les statuts ont été approuvés, les membres du bureau et du conseil d'administration ont été élus.

A ce jour, l'Amicale des Chasseresses du Var se compose :

- Présidente : Marine CAFFARATTI
- Vice-Présidente : Claire CANOLLE
- Trésorière : Jacqueline CUBILIER
- Trésorière Adjointe : Camille LAPLACE
- Secrétaire : Cassandra NOTO
- Secrétaire adjointe : Céline FREITAS

Ainsi que les administratrices : Ghislaine BARBERIS, Sarah BROWN, Isabelle JAUFRED, Aurélie GIANCETTI, Marjorie OLLIVIER et Mathilde MICHEL.

Les adhésions seront ouvertes dans peu de temps et l'Amicale des Chasseresses du Var (ACV) prépare une rencontre départementale afin de présenter l'association, partager avec vous son nouveau logo et les différents objectifs de travail.

Une année 2023 riche de féminité pour le monde cynégétique varois....

« LA TRIGANÇOISE » UNE SOCIÉTÉ DE CHASSE ACTIVE

C'est le 09 juillet 1931, que la société de chasse « *La Trigançoise* », fut créée.

Aujourd'hui, elle est composée de 9 membres de bureau dont le président Christian VARAGNAC et 70 chasseurs adhérents dont 5 chasseresses.

Il se chasse tout type de gibier, à l'exception des perdreaux, dont la chasse a été interdite en 1978 et cela sur une superficie d'environ 4 000 hectares uniquement sur la commune de Trigance. Les chasses sont suspendues 2 jours par semaine les mardis et vendredis.

Depuis le début de l'opération « *Un dimanche à la chasse* » elle y participe. Ainsi, le plus jeune chasseur de 27 ans y a découvert différents modes de chasse, puis a chassé avec son oncle en chasse accompagnée, à la chasse à l'approche au chevreuil et au chamois. Aujourd'hui c'est lui, à son tour, qui accompagne un jeune à la chasse au lièvre. La transmission intergénération suit sa draille.



Le plus ancien chasseur a lui 84 ans et ça reste toujours pour lui un grand plaisir, même si la chasse change au fil des années.

La société de chasse « *La Trigançoise* » est très active. C'est ainsi que depuis déjà 4 ans, elle a mis en place deux points de récupérations de douilles et de cartouches vides dans les collines, qu'elle retire hors saison de chasse. Depuis septembre 2022, elle a installé, cette fois à l'année, un nouveau point de récupérations sur le parking St Roch à côté des bacs à compost pour tous les usagers.

En 2006, elle a participé à l'élaboration de la charte forestière du territoire Artuby – Verdon.



Courant d'année, elle organise :

- Des animations dans les écoles (voir l'article dans ce numéro).
- Des animations auprès des plus jeunes, en collaboration avec un pêcheur. Ces interventions sont basées principalement sur un échange où la chasse ne sera pas abordée. C'est dans ce contexte que le chasseur demande aux enfants et/ou aux adolescents s'ils ont déjà vu des animaux sauvages ... En fonction de leur réponse, ils aborderont un des animaux cités qu'ils pourront voir et même toucher grâce aux animaux naturalisés, prêtés par la FDC83. Il s'ensuivra différents échanges sur les espèces présentes en méditerranée. Un moment fort est lorsqu'ils entendent le son que produit l'animal. La salle étant suffisamment grande, le pêcheur, qui a la deuxième partie du groupe, leur montre de son côté la création des cours d'eau et différentes espèces de poissons. Ensuite, après un bon goûter, les groupes sont intervertis.

Ce type d'intervention plaît beaucoup et c'est un réel plaisir pour les chasseurs de faire découvrir la faune sauvage aux plus jeunes, mais plus largement aux non-chasseurs.

Les aménagements sont une autre activité importante pour la biodiversité, pratiquée par la société de chasse, par exemple : créer et entretenir des abreuvoirs, des miradors, des lapinières, des volières, des trous d'eau, l'entretien de certaines portions de sentiers de randonnée, le nettoyage du territoire, l'entretien des pistes utilisées par les usagers de la nature, et notamment par les sapeurs pompiers mais également s'occuper du débroussaillage, préparer des coupe-feux en créant des layons. Il y a aussi eu une opération brûlage dirigée avec l'aide des sapeurs forestiers « *Force 06* » .

La chasse est non seulement une tradition mais également un mode de vie rural qui unit les différentes générations.





LES CHASSEURS TRANSMETTENT LEURS CONNAISSANCES AUX PLUS JEUNES

NOTRE VISITE S'EST DÉROULÉE LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 APRÈS-MIDI AUPRÈS DES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE TRIGANCE.

IL Y AVAIT 27 ENFANTS (12 EN MATERNELLE ET 15 EN PRIMAIRE).

LE THÈME ABORDÉ : « LA BIODIVERSITÉ : CONNAÎTRE ET AIDER EN HIVER LES OISEAUX DU JARDIN ».

Dans un premier temps, nous avons présenté la société de chasse « *la Trigancoise* », puis la chasse en général en insistant sur les règles de sécurité qui nous sont demandées. La majorité des enfants n'ont pas de parents chasseurs. Nous avons également expliqué l'importance des actions des chasseurs dans le cadre de la biodiversité et notre rôle d'acteur majeur de la nature.

Ensuite, nous avons présenté une vingtaine d'oiseaux du jardin.

Avec les plus grands, nous avons monté les mangeoires et les avons installées dans la cour de l'école ainsi que dans un chemin en dessous de l'école, mais visible depuis la cour de récréation afin de permettre l'observation. Avec l'ensemble des enfants, nous avons garni les mangeoires de graines et de boules à graisse.

Nous avons offert :

- 4 livres pour alimenter le fonds documentaire de l'école ;
- des graines à oiseaux et des boules à graisse pour que les enfants continuent le nourrissage durant l'hiver,
- des bonbons pour les remercier de l'attention qu'ils ont prêté à notre exposé.

Tout le monde était enchanté de cet après-midi, certains ont même promis qu'ils allaient construire des mangeoires avec leurs parents dans leur jardin.



Jean-pierre TROIN



LES CHASSEURS ET NON-CHASSEURS ENSEMBLE POUR LE BIEN DE LA NATURE

Les chasseurs de la Bastide, de la Martre, les éco-gardes du parc du Verdon et des usagers de la nature, en tout une vingtaine de personnes se sont retrouvées le 05 octobre 2022 pour une opération de nettoyage des berges de la Bruyère sur la commune de la Bastide.

Cette initiative est née d'une proposition faite l'année dernière aux chasseurs par un jeune éco-garde de 23 ans. Ces derniers ont immédiatement adhéré à cette idée.

En trois heures de temps, dans une ambiance conviviale, ils ont ramassé pas moins de 350 kg de déchets.

L'ensemble des amoureux de la nature ont fini par un pot de l'amitié bien mérité. Visiblement ils étaient très contents comme en témoignent de nombreux commentaires sur facebook.

Les chasseurs souhaitent remercier tous les participants



SANGLIER DE 157,70 KG AU LIEU DIT « LE TROU D'ISNARD » QUARTIER D'AMBON À FRÉJUS

Cette journée du samedi 10 décembre 2022, restera gravée dans ma mémoire.

Gégory LERDA, traqueur dans la battue de Monsieur Eric MARTEL, nous avons décidé de faire la battue lieu-dit « *Le trou d'Isnard* » dans l'Estérel.

J'étais accompagné de mes deux chiennes, ainsi que de celles de monsieur Daniel SCHOEPFERT. En lâchant ces dernières sur une trace fraîche, elles sont parties en aboyant au pied.

En accompagnant les chiennes, mon chef de battue m'annonce que celles-ci sont au ferme. Y allant, muni de mon arme, j'entends les chiennes se faire charger par le sanglier.

Et celui-ci m'avait bien senti lors de mon arrivée tout en me contournant par ma gauche.

Il réussit à me charger tout en me bousculant et arrive à me faire tomber.



Lors de mon premier tir, le sanglier fait demi-tour et revient à la charge. Pensant l'avoir manqué, je tire une deuxième balle qui n'est pas mortelle.

En tombant à mes pieds, je décide de procéder à un troisième et dernier tir pour abrégé ses souffrances.

Après tout ça, je me rends compte de la taille du sanglier, et surtout que c'était bien une femelle et non un mâle bien armé (heureusement pour moi)...

À notre arrivée au cabanon lors de la pesée la surprise était bien là après l'apparition du poids de cette belle bête : 157,70 kg.

Encore merci aux chiennes pour leur excellent travail.



Grégory LERDA
(à gauche de la photo)



UNE SAINT HUBERT SOUS LE SOLEIL AU TANNERON

Sous l'impulsion de Bernard VIAL adjoint au maire, de la société de chasse de Tanneron « *L'ALUDE* » et avec le concours du comité des fêtes de Tanneron, la saint Hubert a été fêtée le 5 novembre 2022, rassemblant les deux battues du village sous l'autorité du président de la société de chasse de « *L'ALUDE* » Stéphane BASSANI.

Le président de la fédération départementale des chasseurs du Var, Laurent FAUDON, et les administrateurs étaient les invités d'honneur.

Monsieur le maire du Tanneron, Michel FELIX, a souhaité la bienvenue aux participants.



Les chefs de battues Nicolas COLLOMBET et Gilles PASCAL ont donné comme à l'accoutumée les consignes de sécurité à la quarantaine de participants.

Si le soleil était là, les sangliers étaient peu nombreux.

La présence d'une meute de loups à proximité en était certainement la cause.

Le déjeuner qui a suivi la chasse s'est déroulé au château de la Verrerie, propriété de la commune de Tanneron. Le repas daube et polenta a été concocté par les maîtres cuisiniers Daniel COVILI pour la daube et par André BLUA et Hubert MAGNI pour la polenta.

Domage que vous ne puissiez pas en humer les effluves.

Le repas a été animé par les trompes Maures ESTEREL et les fifres de la Bravade du pays de Fayence.

À la fin du repas a été entonné la « Coupo santo » au son des fifres de la Bravade.

Laurent FAUDON, président de la FDC83 et Michel FELIX, maire de TANNERON ont remercié les participants et les acteurs bénévoles qui ont œuvré avec cœur pour la réussite cynégétique.

Les honneurs ont été rendus au gibier au son des trompes.

Jean-Noël DOL Grand Vicaire général de Toulon a procédé à la bénédiction des meutes de chiens de la battue ainsi qu'à d'autres chiens de chasse.

Souhaitons que cette journée de la Saint Hubert soit suivie de nombreuses autres.

Soyons fiers d'être chasseurs Varois.





RALLYE TROMPE MAURES ESTEREL

Venez nous rejoindre à l'école de trompe du val et participer à nos sorties lors des fêtes de la chasse et autres fêtes votives .

Partager enfin cette tradition inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO

Pour tous renseignements :

Bernard MONTBARBON : 06 85 66 43 97

Michel CHANUT : 06 07 39 39 34



CONCOURS DE MEUTE LAPIN

Les 23 - 25 - 26 Mars 2023
sur la commune de CARCES

Pour tous renseignements :

Contacteur Christophe OLIVERO

Tél. : 06 82 36 05 46

Mai. : oliverochri83@gmail.com

1^{ère} édition SALON Sud Traditions

Dossier d'inscription

22 & 23 avril 2023
MARGUERITES (30)

Renseignements : sudtraditions.fr - sudtraditions@gmail.com

GRAND PARQUET FONTAINEBLEAU

NOUVEAUTE Anne-Gaëlle BERTHO

13-14 MAI 2023

NATURE & VENERIE

UN WEEK-END EN FAMILLE INCONTOURNABLE en fête

CHASSE, NATURE, TROMPES ET PRODUITS DU TERROIR

2500 chiens . 150 chevaux . Spectacles et démonstrations inédits

Grand village exposants & produits du terroir / Restaurations sur place

Tarifs 10€, gratuit pour les - de 10 ans

Regionale d'élevage du Club du Chien d'Ordre . Regionale du Jack Russel . Chiens d'arrêt . Chiens de Berger . Club des Fox Terrier et autres terriers (CFATDT)

Championnat de France du Cheval de Chasse . Baptême poneys . Amazones

Spectacles équestres . Trompes de chasse . Attelages . Archerie . Fauconnerie

Présentation d'équipage de chasse à courre . Cross des équipages

A Concours de tirs et de trompes . Messe de Saint Hubert . Spectacle semi nocturne

Tarifs 10€, gratuit pour les - de 10 ans

Pierre-Francois PRIOUX 06 07 42 27 46 . rallyetempe@gmail.com

SAINT-ANTONIN du Var

Dimanche 14 Mai 2023 (9h-18h)

LA JOURNÉE DU CHASSEUR

Kath-Elevage et La réserve du Chasseur vous proposent : «Découvrir la chasse»

Avec la FDC83 et ses associations de chasse,

Journée Amicale du SPANIEL CLUB Tan et Confirmation

Contact: 0611168846 / 0603181723 / 0674193405 ou mail : ceur.sable@gmail.com

FOIRE de St Antonin organisée par l'association les 6A

- *AFACCC83 : Assemblée Générale à 10h
- *AFMT83 Cotations des Trophées (gratuit) toute la journée
- *ADCG83 Exposition sur le Chevreuil
- *Rassemblement des Chasseresses du Sud et organisation du Quiz
- *Participation de l'amicale des Chasseresses varoises
- *UNUCR Démonstration et information la recherche au sang et ses chiens
- *Présentation et initiation de chiens au ferme
- *Démonstration de cavage
- *Ball Trap laser et initiation au Tir à l'Arc
- *Matériels et équipements du chasseur et de son chien
- *Découverte tradition et métiers ruraux, exposition de tracteurs d'antan
- *Animations et espace enfants, Quiz, balades à Poneys
- *Créateurs et producteurs locaux, petite restauration Corse, buvette, snack

Repas 18 euros sur réservation: Relais des Mousquetaires à Saint-Antonin du Var

*Présentation obligatoire du Carnet de vaccinations à jour et document d'identification pour tous les chiens non exposés. Certificat de vaccination antirabique obligatoire pour les départements infectés. Les propriétaires sont seuls responsables de leur chien. En aucun cas le comité organisateur ne pourra être tenu responsable.

L'Antonaïse Société de Chasse 83116 SAINT-ANTONIN du Var

ANDCTG

La Réserve du Chasseur

BATTUE COMMUNE VINS/BRIGNOLES SAMEDI 11 FÉVRIER 2023

Depuis quelques années, nous avons l'habitude d'organiser en fin de saison des battues communes avec les villages limitrophes. Pour ce dernier jour de chasse, Roland MISTRE, chef de battue de Brignoles et Président de notre association « *Les Chasseurs de Sangliers Vins/Brignoles* » avait émis le souhait d'organiser « *la der* » avec une autre battue de Brignoles menée de main de maître par Christian ZÉMA, Président de la société.

L'idée étant de faire en grand les quartiers de la sortie de brignoles, entre l'autoroute et la route de Cabasse, et ceux jusqu'au Golf de Barbaroux.

Rendez-vous était pris pour le samedi 11 février. Chaque équipe se retrouvait à son point de ralliement habituel, et ce n'est pas moins qu'une cinquantaine de Nemrod qui honoraient cette invitation de leur présence.

Après les recommandations habituelles de sécurité de la part des chefs de battues, nous avons désigné à chacun son poste. Les chefs de lignes n'avaient plus qu'à les placer, leur préciser les angles de tir et disposer les panneaux de sécurité.

Ce n'est pas moins de six équipes de chiens qui ont rapidement lancé le concert des aboiements raisonnant dans toute cette belle campagne brignolaise, qui était revêtue d'une forte gelée (-10), mais heureusement Éole n'était pas de la partie.

Il ne se passa pas bien longtemps sans que les premiers coups de carabine retentissent dans les bois. Malheureusement notre fidèle compagnon Nougat eu fort à faire avec un sus scrofa belliqueux, pourtant habitué à ces rudes confrontations, lui qui jusqu'à présent, blessé à maintes reprises, s'en était toujours sorti. Mais cette fois-ci, il dû baisser pavillon à quelques jours de sa cinquième année. Les meilleurs meurent au combat ...

Quand midi retentit, tous les chiens étaient récupérés, et ce fut le moment de lever la battue. Pas moins de dix bêtes se trouvaient au sol. Le point de chute se trouvait au « *Jas dei Cassaire* » à Vins sur Caramy, pour y clôturer cette belle journée, qui aurait pu être encore plus belle ! Mais tel en est bien souvent le sort de nos fidèles compagnons pour cette chasse, vous le savez bien.

Le verre de l'amitié était alors servi, accompagné de récit, d'anecdotes, de photos et de tableaux. Ce sont des journées comme celles-ci qui scellent des amitiés et rapprochent les chasseurs des différents villages.

Merci à tous pour votre participation et rendez-vous pour la prochaine saison.

Amitiés cynégétiques.

Philippe Roux



Nécrologie - Hommage

CLAUDE DELAUNAY

Membre actif pendant 26 ans de la Société de Chasse de Figanières, Claude DELAUNAY est décédé à l'âge de 75 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 20 janvier 2023. Passionné de nature et de chasse au sanglier, il fut pendant de nombreuses années chef de battue d'une équipe du village. Entré au bureau de la société de Chasse en 1989, il en fut le trésorier de 2005 à 2015. Très impliqué dans l'animation locale, il a participé à de nombreuses associations dont le Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) et la « Boule Figaniéroise », dont il a été aussi le trésorier pendant de nombreuses années.

En lui rendant hommage, le Maire de Figanières, Bernard CHILINI, a dit : « Il connaissait toutes les drailles de la commune ».

A toute sa famille et ses amis, nous présentons nos sincères condoléances.



ARMURERIE PACA Rte des Vernèdes
Puget sur Argens
Tél. : 04.94.96.92.06

**OUVERT
DU MARDI
AU SAMEDI
DE 9h30 à 12h30
14H30 A 19H**

**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

**Bernard MARTIN
Julien BLANC**

E-Mail : ips830@outlook.fr
Tél. : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01 - Certificat de capacité A et B
N° F72-17-40-115 - N°agrément DDAF 30241

☛	FORFAIT ANNONCE SIMPLE	15 €
☛	FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	30 €
☛	FORFAIT ANNONCE NON CADREE	50 €
☛	FORFAIT ANNONCE ENCADREE AVEC UNE IMAGE	80 €
☛	LES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS ET DONS DE CHIEN)	

ÉDITEUR DE PUBLICATION FDC83 Directeur et Rédacteur en chef : Laurent FAUDON, Président FDC83	ADMINISTRATION, PUBLICITÉ PETITES ANNONCES Téléphone réservé aux annonceurs : 07 88 57 84 82 Mail : mag@fdc83.com	RÉDACTION FDC83, ElanCom, Christel HELSTROFFER
		DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253
IMPRESSION Print concept Traverse de la Bourgade 13400 AUBAGNE	© CRÉDIT PHOTOS FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER, Dominique Gest	CONCEPTION DE LA MAQUETTE ET MISE EN PAGE ElanCom Mail : contact.elancom@gmail.com



Le changement d'heure d'été a été appliqué.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

Domaine de Villonne

Var (83). Domaine la Villonne, Sant-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale.

Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison. Tél. : 06.09.44.48.50

Élevages de gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

L'association des chasseurs de grands gibiers d'Ollières (83)

Recherche postiers pour battues aux sangliers. Nous chassons les samedis, dimanches ainsi que deux mercredis par mois. Nos territoires sont privés et gardés, sur une superficie de 1 600 hectares, sur cinq secteurs. Tous les postes sont numérotés et répertoriés sur plans, permettant ainsi leur tirage au sort par l'actionnaire. Nous possédons également un agréable rendez-vous de chasse équipé.

Le prix de l'action est de 500 euros pour le pack complet ou une action uniquement le dimanche à 250 Euros. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et visite du territoire.

Tél. : 06 67 50 86 26

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

MARS				AVRIL				MAI			
M	1	7:13	18:24	S	1	7:18	20:02	L	1	6:30	20:37
J	2	7:11	18:26	D	2	7:17	20:03	M	2	6:29	20:38
V	3	7:09	18:27	L	3	7:15	20:04	M	3	6:27	20:39
S	4	7:08	18:28	M	4	7:13	20:05	J	4	6:26	20:40
D	5	7:06	18:29	M	5	7:11	20:06	V	5	6:24	20:41
L	6	7:04	18:31	J	6	7:10	20:07	S	6	6:23	20:42
M	7	7:02	18:32	V	7	7:08	20:09	D	7	6:22	20:43
M	8	7:01	18:33	S	8	7:06	20:10	L	8	6:21	20:45
J	9	6:59	18:34	D	9	7:05	20:11	M	9	6:19	20:46
V	10	6:57	18:36	L	10	7:03	20:12	M	10	6:18	20:47
S	11	6:56	18:37	M	11	7:01	20:13	J	11	6:17	20:48
D	12	6:54	18:38	M	12	6:59	20:14	V	12	6:16	20:49
L	13	6:52	18:39	J	13	6:58	20:16	S	13	6:15	20:50
M	14	6:50	18:40	V	14	6:56	20:17	D	14	6:14	20:51
M	15	6:49	18:42	S	15	6:54	20:18	L	15	6:13	20:52
J	16	6:47	18:43	D	16	6:53	20:19	M	16	6:12	20:53
V	17	6:45	18:44	L	17	6:51	20:20	M	17	6:11	20:54
S	18	6:43	18:45	M	18	6:50	20:21	J	18	6:10	20:55
D	19	6:42	18:46	M	19	6:48	20:23	V	19	6:09	20:56
L	20	6:40	18:48	J	20	6:46	20:24	S	20	6:08	20:57
M	21	6:38	18:49	V	21	6:45	20:25	D	21	6:07	20:58
M	22	6:36	18:50	S	22	6:43	20:26	L	22	6:06	20:59
J	23	6:34	18:51	D	23	6:42	20:27	M	23	6:05	21:00
V	24	6:33	18:52	L	24	6:40	20:29	M	24	6:04	21:01
S	25	6:31	18:53	M	25	6:39	20:30	J	25	6:04	21:02
D	26	7:29	19:55	M	26	6:37	20:31	V	26	6:03	21:03
L	27	7:27	19:56	J	27	6:36	20:32	S	27	6:02	21:04
M	28	7:26	19:57	V	28	6:34	20:33	D	28	6:01	21:05
M	29	7:24	19:58	S	29	6:33	20:34	L	29	6:01	21:06
J	30	7:22	19:59	D	30	6:31	20:35	M	30	6:00	21:07
V	31	7:20	20:01					M	31	6:00	21:08



COMPORTEMENTALISTE ANIMALIER
FORMÉE EN FAUNE SAUVAGE ET DOMESTIQUE

07 80 36 40 50

Pourquoi me contacter :

- Agressivité (grognement, morsure), destruction, malpropreté
- Hypéreactivité, absence d'obéissance
- Mésentente congénères ou autres espèces
- Déménagement, vacances, pensions
- Arrivée nouveau venu
- Accompagnement maladie, vieillesse, décès

Selon votre demande un bilan complet pourra-être établi



DECATHLON

FREJUS - TRANS EN PROVENCE - TOULON - OLLIOULES

19€



SOLOGNAC

BERMUDA 500 GRIS

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Bermuda très résistant, pratique avec ses 2 poches cargo et sa poche zippée. La taille semi-élastiquée s'adapte à toutes les morphologies et offre un meilleur maintien.

Réf : 8355977



35€



SOLOGNAC

PANTALON LÉGER ET RÉSISTANT CHASSE HOMME - 520 MARRON

Ce pantalon est idéal pour la chasse par temps chaud grâce à sa légèreté et la liberté de mouvement qu'il procure. Il dispose aussi de plusieurs renforts dans les endroits les plus sensibles.

Réf : 8642164



45€

SOLOGNAC

CHAUSSURES CHASSE IMPERMÉABLES VERTE CROSSHUNT 100

Résistantes, imperméables et facile d'entretien, adoptez cette chaussure pour arpenter occasionnellement les terrains peu accidentés avec un peu de végétation agressive.

Réf : 8281869



18€

SOLOGNAC

SAC 20L 100 CAMO ISV

Conçu pour tous les types de chasse, le bushcraft et les activités nature.

Emmenez votre matériel de chasse à la demi-journée dans ce sac 20 L. Compatible X-Access pour fixer des pochettes additionnelles.

Réf : 8734341



19€



SOLOGNAC

PANTALON REGULAR HOMME - STEPPE 300 WOODLAND VERT

Les chaussures non imperméables tige basse faites pour toutes les pratiques de chasse et activités extérieures

Avec sa tige en partie croute de cuir, sa semelle et son insert en EVA et son renfort tout autour du pied, chassez, travaillez, vagabondez dans les bois par temps sec dans le plus grand confort.

Réf : 8278004



350€

SOLOGNAC

ARMOIRE FORTE 4 ARMES SOLOGNAC

Notre équipe de conception a développé cette armoire forte pour permettre le stockage de 4 armes longues (ou 2 armes avec optique) en toute sécurité

Armoire normée et certifiée : conforme à la norme européenne de résistance à l'effraction (EN 14 450 S1). Serrure haute sécurité : fabrication allemande, EN 1300 classe A.

Réf : 8607159



TOULON

636 avenue de Draguignan
83130 La Garde

☎ 0494147950

OLLIOULES

Quartier QUIEZ,
118 Chemin des Canniers
83190 Ollioules

☎ 0494189540

FREJUS

ZI LA PALUD,
Rue de l'Intendance,
CS40140
83600 Fréjus Cedex

☎ 0498127171

TRANS-EN-PROVENCE

33 Route du plan
83720 Trans en Provence

☎ 0494509696